



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3763<sup>e</sup> séance

Mardi 8 avril 1997, à 12 h 15

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Monteiro . . . . .	(Portugal)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Larraín
	Chine . . . . .	M. Liu Jieyi
	Costa Rica . . . . .	M. Sáenz Brolley
	Égypte . . . . .	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Richardson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Karev
	France . . . . .	M. Legal
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Cabral
	Japon . . . . .	M. Tanaka
	Kenya . . . . .	M. Rana
	Pologne . . . . .	M. Włosowicz
	République de Corée . . . . .	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Wilmshurst
	Suède . . . . .	M. Osvald

## Ordre du jour

Création d'un tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie

Établissement de la liste des candidatures pour les juges

*La séance est ouverte à 12 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Création d'un tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie**

#### **Établissement de la liste des candidatures pour les juges**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1997/283, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1997/283) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1104 (1997).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 20.*